

DECISION DU PRESIDENT.CA 017-2020

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande d'adh sion de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver l'adh sion 2020 au CANCEROPOLE.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 10 f vrier 2020

*Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUISMAN*

Sign 

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **18 F vrier 2020**

UNIVERSITE ANGERS

UNIVERSITE D'ANGERS

40 RUE DE RENNES

49035 ANGERS

N° TVA IC : FR0X194909701

N° Siret / Siren : 19490970100303

Code service :

BC/OS (référence à rappeler lors de la facture)

 n° **4500188663**

Date d'émission: 29.01.2020

Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

 Société CANCEROPOLE GRAND SUD OUEST
 5 AV IRENE JOLIOT CURIE
 31100 TOULOUSE
 Tél : 02 53 48 28 71 Fax : Réf : 1829

Facturation*

 UNIVERSITE D'ANGERS
 SERVICE FACTURIER
 40 Rue de Rennes BP 73532
 49035 Angers cedex
 Tél : Fax :

Livraison

 UNIVERSITE D'ANGERS
 DRIED
 40 rue de Rennes - BP 73532
 49035 Angers
 Tél : Fax :

Emetteur

Contact : Quevreur Fany

Tél :

Fax :

E-mail : fanny.quevreur@univ-angers.fr

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 13000520000037

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	CONTRIBUTION ANNUELLE DES MEMBRES FORFAI	29.01.2020	1	3,000.00	3,000.00	0.00	XC.02
Texte de poste : F-CGO-00000007							

 Montant HT 3,000.00 EUR
 Montant TVA 0.00 EUR
 Montant TTC 3,000.00 EUR

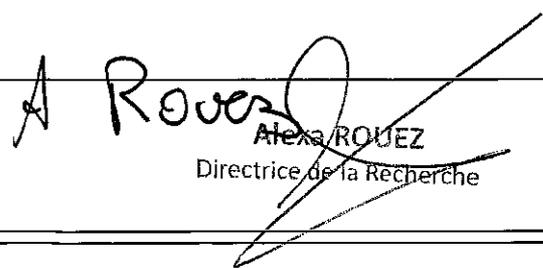
Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D112	A9110	9110	NA	

Responsable

Nom et qualité

Signature

Visas

 Alexis ROUEZ
 Directrice de la Recherche

Pour acceptation des conditions

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature

GIP Cancéropôle Grand Ouest
Siège : 63, quai Magellan
Bureau : 3, chaussée de la Madeleine
44000 NANTES
Tél : 02 40 84 33 53

Courrier arrivé le

27 JAN. 2020

**Agence Comptable
DAF**

UNIVERSITE D'ANGERS
40, Rue de Rennes - BP 73532
Service Facturier
BP 73532
49035 ANGERS
SIRET : 194 909 701 00303

Contact Cancéropôle Grand Ouest
Jessica AUFRAY
Comptable
Tél. LD : 02 40 84 72 86
jessica.auffray@canceropole-grandouest.com

Mode de règlement
Virement bancaire à 30 jours

Date Facture
07/01/2020
Date d'échéance
06/02/2020

Référence	Désignation	Qte	P.U. HT	Montant HT	TVA
C.A.M.	Contribution Annuelle des Membres Montant forfaitaire annuel	1,00	3 000,00	3 000,00	0,00

TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

TOTAL HT	TOTAL TVA	Net à payer
3 000,00	0,00	3 000,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).
Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Coordonnées bancaires:

Code établissement : 30002
Code Guichet : 07411
N° de compte : 0000060191L
Clé : 48
Code BIC : CRLYFRPP
IBAN : FR53 3000 2074 1100 0006 0191 L48

194 909 701 00303